



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 95184

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le crédit impôt recherche (CIR). Il lui demande le montant de CIR versé dans le Tarn et le nombre d'entreprises bénéficiaires en 2009 et 2010.

Texte de la réponse

Mesure indispensable afin de conserver, consolider et attirer des investissements dans le domaine de la recherche et, par la même, encourager l'innovation sur notre territoire, le crédit impôt recherche (CIR) a trouvé un large écho, depuis sa simplification en 2008, auprès des entreprises, et notamment des petites et moyennes entreprises. Les dernières données exploitables concernant le crédit d'impôt recherche sont relatives à l'année 2009. En effet, les entreprises doivent déclarer le crédit d'impôt recherche de l'année civile correspondant à l'année d'ouverture de leur exercice fiscal. Elles disposent ensuite de quatre mois, si l'exercice coïncide avec l'année civile, ou de trois mois dans les autres cas pour adresser leur déclaration à l'administration. Les entreprises bénéficiaires sont les entreprises qui ont perçu le crédit d'impôt recherche (CIR). Dans le cas des groupes fiscalement intégrés, seule la holding est comptabilisée comme bénéficiaire. Elle est souvent située hors de la commune, voire de la région de la filiale déclarant des dépenses de recherche. C'est pourquoi les chiffres locaux du CIR ont une signification limitée, les grandes entreprises représentant une part importante de la recherche et développement (R&D) en France, et donc du CIR. Pour le département du Tarn, au titre de l'année 2009, le CIR s'est monté à 4 768 keuros, en forte augmentation par rapport à 2008 (2 708 keuros) et 2007 (1 984 keuros). Le nombre de bénéficiaires a crû de 32 en 2007 à 43 en 2008 et 54 en 2009. Malgré la crise économique, la réforme de 2008 a donc entraîné une forte augmentation du nombre de bénéficiaires et du montant du CIR dans le département du Tarn.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95184

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13265

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9172